

**DÉLIBÉRATION N° 6 CASDIS
DU 18/10/2021**

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20211018-6

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE
2021**

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni lundi 18 octobre 2021 à 14h30, en présence du Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet du Lot.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique ARNAUDET, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Christian PONS, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIÉ

Sans voix délibérative :

Colonel Jean-François GALTIE, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Capitaine Mickaël DESBRUERES, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant Christophe MORANDIN

Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Marie-José SOURSOU, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Elodie JEURISSEN, Madame Marie-Ange MAGRE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

Etaient absents / excusés :

Madame Dominique BIZAT, Madame Gaëligue JOS, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Catherine MARLAS, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Jean-Luc ESTRADEL, Monsieur Pierre MOLES, Madame Mireille FIGEAC, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Capitaine Philippe DELTOUR, Madame Laurence MAGINOT, Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et après en avoir délibéré, les membres du CASDIS adoptent la décision modificative N°1 de l'exercice 2021 telle qu'elle apparaît dans le document budgétaire annexé et synthétisé ci-après et ce :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- Sans vote formel sur chacun des chapitres.

SYNTHESE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2021

	BP 2020	DM1 - 2020	TOTAL	Evolution en %
FONCTIONNEMENT	15 543 626, 31 €	+ 370 500 €	15 914 126, 31 €	2, 38 %
INVESTISSEMENT	10 372 133, 33 €	+ 155 753 €	10 527 886, 33 €	1, 50 %
TOTAL	25 915 759, 64 €	+ 526 253 €	26 442 012, 64 €	2, 03 %

Detail du vote

Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot



Pascal LEWICKI

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 20 OCT. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.